

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2019

MP

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maryse POMÉ

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2018.

Approuvé.

- ◆ autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite des crédits suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 20 Etudes	4 000
Chapitre 204 Subvention d'équipement versée	15 000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	126 500
(Acquisitions matériels et outillages divers)	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	842 250
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	18 000

II – BUDGET THERMES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	10 000
Chapitre 23 Immobilisations en cours	85 000
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

III – BUDGET LOCATIONS SOUMISES A LA T.V.A.

Chapitre 20 Etudes	1 500
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 750
Chapitre 23 Immobilisations en cours	48 500
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

IV – BUDGET EAU POTABLE

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 250
Chapitre 23 Immobilisations en cours	73 750
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

IV – BUDGET TRANSPORT

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	12 600
---	--------

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ décide de verser une subvention du budget principal au budget annexe eau d'un montant de 149 013,54 € pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ décide de verser une subvention du budget principal au budget annexe locations soumises à la T.V.A. d'un montant de 142 898,75 € pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ décide de verser une subvention du budget principal au budget annexe transport d'un montant de 202 948,39 € pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ décide de verser une subvention du budget principal au budget annexe location établissement thermal d'un montant de 176 614,60 € pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

◆ décide de verser une subvention du budget principal au budget annexe forêts d'un montant de 5 950,19 € pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

◆ autorise l'affectation du prêt CDC n°72811 d'un montant de 417 000 € de la façon suivante :

Budget annexe Locations Soumises à la TVA	165 000 €
Budget Principal	252 000 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ autorise Monsieur le Maire à permettre à Monsieur le Trésorier d'Aure-Louren de passer des opérations d'ordres non budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

◆ décide de constituer une provision de 185 000 € qui sera portée à l'article 6815 du Budget Principal sur l'exercice 2019 correspondant au délaissement de 2017 et 2018 appliqué à Vielle-Aure et Cadeilhan-Trachère (contentieux participation à l'annuité du SIVU AURE 2000).

◆ approuve la proposition présentée par Pierre FORGUE, Maire-Adjoint, et décide d'arrêter la répartition entre les 5 communes de l'annuité supportée par le SIVU AURE 2000 comme suit :

- Vignec	92 864,94 €
- Cadeilhan-Trachère	65 513,98 €
- Vielle-Aure	38 060,57 €
- Saint-Lary-Soulan	1 102 844,20 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ approuve le projet de délibération présenté par Pierre FORGUE, Maire-Adjoint, et arrête la répartition pour 2018 des frais de fonctionnement du SIVU AURE 2000 comme suit :

- Saint-Lary-Soulan	97 919,85 €
- Vignec	40 122,36 €
- Aulon	20 542,02 €
- Vielle-Aure	28 059,02 €
- Cadeilhan-Trachère	18 166,68 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ approuve de verser à la régie municipale sportive et culturelle pour l'année 2018 une subvention d'équilibre de 157000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ arrête, conformément aux statuts de la Communauté de Communes Aure-Louren, le montant de la dotation de solidarité communautaire 128 252 € qui doit être versé à la Commune de Saint-Lary-Soulan au titre de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

◆ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

↳ informations sur le P.L.U.i ;

↳ présentation par André MIR, Maire-Adjoint, du bilan des activités des structures de la Régie Municipale Hébergement Restauration.

COMMUNICATION DU MAIRE

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que compte tenu des dossiers en cours et de ses engagements nationaux, il a choisi de terminer le mandat en qualité de Maire.

Monsieur André MIR indique que son intention était de démissionner de ses fonctions de premier adjoint et précise que des discussions sont en cours afin de préparer la succession en vue des élections municipales de 2020, dans un souci d'apaisement des relations et d'éviter de faire apparaître des dissensions au sein de l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



Jean-Henri MIR